

FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM SUR LES DROITS HUMAINS
Genève, 08 au 17 mars 2007

FICHE D'INSCRIPTION

TITRE ORIGINAL	
Titre français/anglais	
REALISATEUR	
Pays de production	
Année	
Durée	
Son	
Image	
Montage	
Musique	
Interprétation	
SYNOPSIS	

COULEUR **NOIR-BLANC**

FORMAT 16mm 35 mm BETA SP (PAL UNIQUEMENT) DVD

FORMAT DE PROJECTION 1,33 1,66 1,75 1,85 2,35 autre

FORMAT ECRAN 4/3 16/9 Letterbox

SON Mono Stereo Dolby Optique Magnétique

VITESSE 24 25

REALISATEUR	
Adresse	
Tel / Fax	
E-mail	

PRODUCTION	
Adresse	
Tel / Fax	
E-mail	
DISTRIBUTION	
Adresse	
Tel / Fax	
E-mail	
DROITS MONDIAUX	
Adresse	
Tel / Fax	
E-mail	
CO-PRODUCTIONS	

LANGUE DES DIALOGUES ET COMMENTAIRES :

EXISTE-T-IL UNE COPIE SOUS-TITREE EN FRANÇAIS ? oui non

PROJECTIONS DANS D'AUTRES FESTIVALS

DIFFUSIONS TELEVISION

PRIX ET DISTINCTIONS

EXPEDITEUR DE LA COPIE

ADRESSE POUR RETOUR DE LA COPIE

Les cassettes VHS ET DVD envoyées par courrier exprès (Fedex, DHL,) aux frais du Festival sans accord préalable ne seront pas acceptées.

La participation au Festival implique l'acceptation sans réserve de tous les termes du règlement de participation.

Lieu, date :

Signature et timbre de la société :

FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM SUR LES DROITS HUMAINS Règlement 2007

1. Organisation et objectifs

La 5e édition internationale du FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM SUR LES DROITS HUMAINS (FIFDH) aura lieu du 08 au 17 mars 2007.

2. Conditions de participation

La sélection s'effectue prioritairement sur la production 2006-2007. Peut être soumis à la sélection tout film documentaire d'une durée standard sauf exception. Formats acceptés: 35mm, 16mm, Beta SP et DVD.

3. Inscription et sélection

Les films en VHS (PAL, SECAM ou NTSC) ou en DVD ainsi que le formulaire d'inscription des films et l'envoi de 2 photos du film (si digitale min. 300 dpi) sont soumis au Comité de sélection. Les cassettes VHS / DVD doivent être envoyés par poste (**préciser "sans valeur commerciale"**) à l'adresse suivante: FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM SUR LES DROITS HUMAINS, 16 Rue Général Dufour - CP 5759, 1211 Genève 11, CH. En raison du nombre important des films soumis, les cassettes VHS / DVD ne sont en principe pas renvoyés, sauf demande express. Les producteurs et/ou cinéastes des films sélectionnés seront informés au plus tard en février 2007. Si aucun avis est adressé jusqu'à cette date, cela signifie que le film n'a malheureusement pas été sélectionné.

4. Expédition et renvoi des films

Film: les copies 16mm, 35 mm des films sélectionnés devront être envoyées au FIFDH, en accord avec la direction du Festival, à son transporteur officiel Natural à l'adresse suivante:

Festival International du Film sur les Droits Humains c/o Natural
Aérogare Fret, Case postale 1054
1211 Genève 5 Aéroport – Suisse
Tel. +41 022 717 87 07 – Fax +41 022 717 87 17

Vidéo, DVD et Béta SP: les copies vidéo, DVD et Béta doivent être envoyées par poste (**bien préciser "sans valeur commerciale"**) à:

FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM SUR LES DROITS HUMAINS, 16 Rue Général Dufour - CP 5759, CH-1211 Genève 11

Les frais d'envoi sont à la charge de l'expéditeur, les frais d'importation en Suisse sont pris en charge par le Festival. Pour le renvoi, le Festival prend à sa charge les frais d'exportation de Suisse et les frais de transport jusqu'au pays de destination, à l'exception des autres frais (frais de réimportation, TVA, magasinage, etc.). Les copies seront retournées à leur expéditeur en cas de demandes express dès la fin du Festival et non avant, à l'exception des cassettes vidéo VHS des films sélectionnés qui seront conservées dans les archives du FIFDH.

5. Assurance

Les frais d'assurance entre la réception et le renvoi des copies sont à la charge du FIFDH. En cas de perte ou de détérioration pendant cette période, la responsabilité du FIFDH n'est engagée que pour la valeur de remplacement de la copie vierge.

6. Sous-titrage

Pour les films sélectionnés, le sous-titrage en français est vivement conseillé afin de faciliter leur promotion. Si une liste de dialogue est demandée, prière de s'assurer qu'elle correspond au film/épisode projeté pendant le Festival.

7. Invitations

Le Festival prendra en charge l'hébergement et les repas des réalisateurs invités qui ont un film en Sélection Officielle.

8. Distribution des films

Afin de faciliter la promotion du festival, la participation au FIFDH implique l'autorisation du passage de bandes-annonces des films à la télévision ainsi que la projection des films dans les salles de cinéma du festival.

9. Cas non prévus et contestations

Le responsable du Festival est chargé de régler les cas non prévus au présent règlement et d'accorder des dérogations éventuelles aux dispositions exposées ci-dessus sur demande expresse et motivée. La participation au FIFDH implique l'acceptation sans réserve de tous les termes du présent règlement.